

Camca Réassurance

Rapport narratif Solvabilité 2 : SFCR 2019
sur l'arrêté du 31 décembre 2018

Personne à contacter pour d'éventuels compléments d'information :

Nom : Alain Siegrist
Fonction : Directeur
Tel : 40 20 99 - 1
E-mail : Alain.Siegrist@camca.lu

Sommaire

A. ACTIVITE ET RESULTATS	3
A.1. ACTIVITE ET ENVIRONNEMENT	3
A.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION	4
A.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	4
A.4. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	4
A.5. AUTRES INFORMATIONS.....	4
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	4
B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	4
B.2. EXIGENCE DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	7
B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS L'ORSA.....	8
B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	10
B.5. FONCTION AUDIT INTERNE	11
B.6. FONCTION ACTUARIAELLE.....	11
B.7. SOUS-TRAITANCE.....	12
B.8. AUTRES INFORMATIONS.....	12
C. PROFIL DE RISQUE	12
C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION	12
C.2. RISQUE DE MARCHE	13
C.3. RISQUE DE CREDIT	13
C.4. RISQUE DE LIQUIDITE	13
C.5. RISQUE OPERATIONNEL	13
C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS.....	13
C.7. AUTRES INFORMATIONS.....	14
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	14
D.1. ACTIFS	14
D.2. PROVISIONS TECHNIQUES.....	15
D.3. AUTRES PASSIFS	16
D.4. METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES	16
D.5. AUTRES INFORMATIONS.....	16
E. GESTION DU CAPITAL	16
E.1. FONDS PROPRES	16
E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS.....	16
E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS.....	17
E.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE.....	17
E.5. AUTRES INFORMATIONS.....	17
F. ANNEXE	18

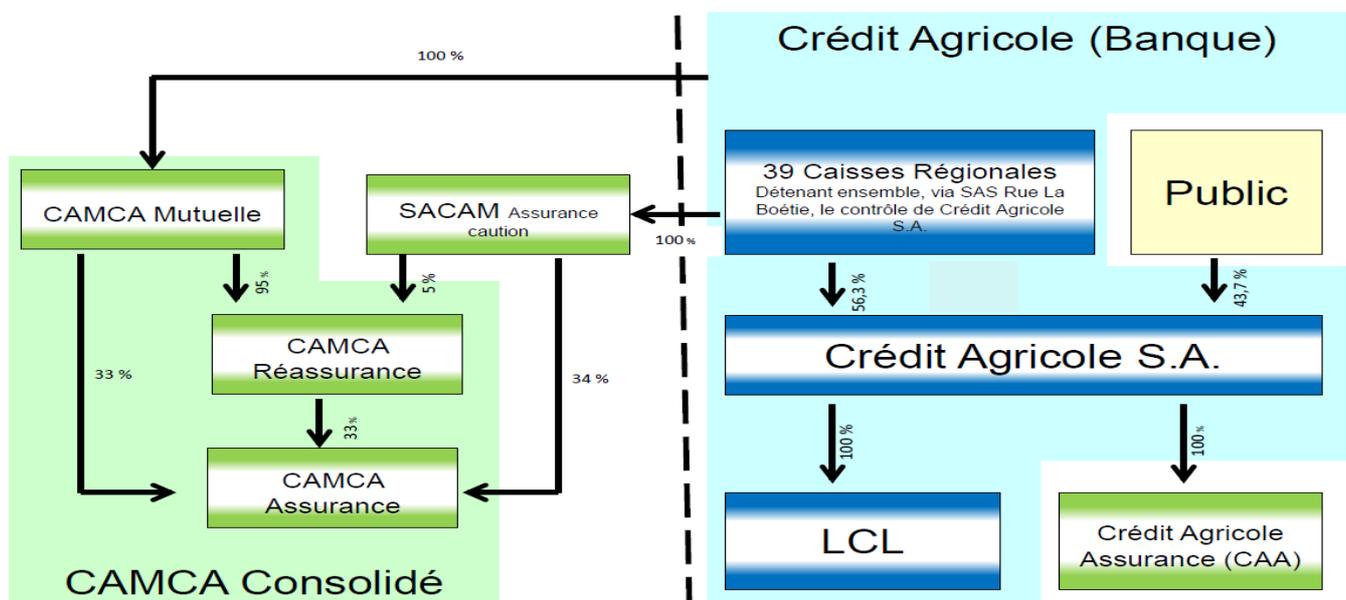
A. Activité et résultats

A.1. Activité et environnement

La Compagnie fait partie d'un groupe (dénommé ci-après "le Groupe") défini par les entités suivantes :

- **La mutuelle CAMCA** assure les risques opérationnels propres aux Caisses régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et moyens de paiement des clients des Caisses régionales, de LCL et de BforBank.
- **Camca Assurance**, compagnie d'assurance non-vie,
- **Camca Réassurance**, compagnie de réassurance créée en 1992, constitue un outil de gestion des risques au service de CAMCA et de CAMCA Assurance,
- **CAMCA Courtage**, société de courtage créée en 2000, complète le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour certaines filiales du Groupe que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier
- La compagnie d'assurance vie CAMCA Vie fournit des garanties de prévoyance pour les collaborateurs de Caisse régionale (liquidation de la société en 2016).

Ceci peut être résumé par ce schéma résumant l'organisation du Groupe :



Le chiffre d'affaires de Camca Réassurance diminue de 4,19% par rapport à 2017 pour un montant total de KEUR 73 125.

A la fin de l'année 2018, 2 personnes étaient salariées à temps plein ou partiel par Camca Réassurance.

A.2. Résultats de souscription

Le résultat de l'exercice avant impôts s'établit à KEUR 619 en baisse (-22%) par rapport à l'exercice précédent, principalement dû aux produits des placements qui avaient été réalisés au cours de l'année 2017.

A.3. Résultats des investissements

La totalité des placements de Camca Réassurance est investie dans le FCP Camca Lux Finance, un fonds commun de droit luxembourgeois géré par Camca Lux Finance Management Company qui sous-traite la gestion à Amundi. Camca Lux Finance Management Company est détenue à 60 % par Camca Réassurance et 40 % par Camca Assurance. La société est administrée par CACEIS Bank Luxembourg, chez qui elle est domiciliée.

Camca Réassurance n'est pas du tout exposée au risque actions.

Les titres qui composent le portefeuille sont tous cotés sur des marchés réglementés.

La valeur du FCP au 31/12/2018 est de 679 M€, la majorité des titres est de type souverain et assimilé. Le rating minimum est BBB. La compagnie restreint ses nouveaux investissements à des titres privés de sociétés non financières et en agence et gouvernement régional.

A.4. Résultats des autres activités

Non concerné

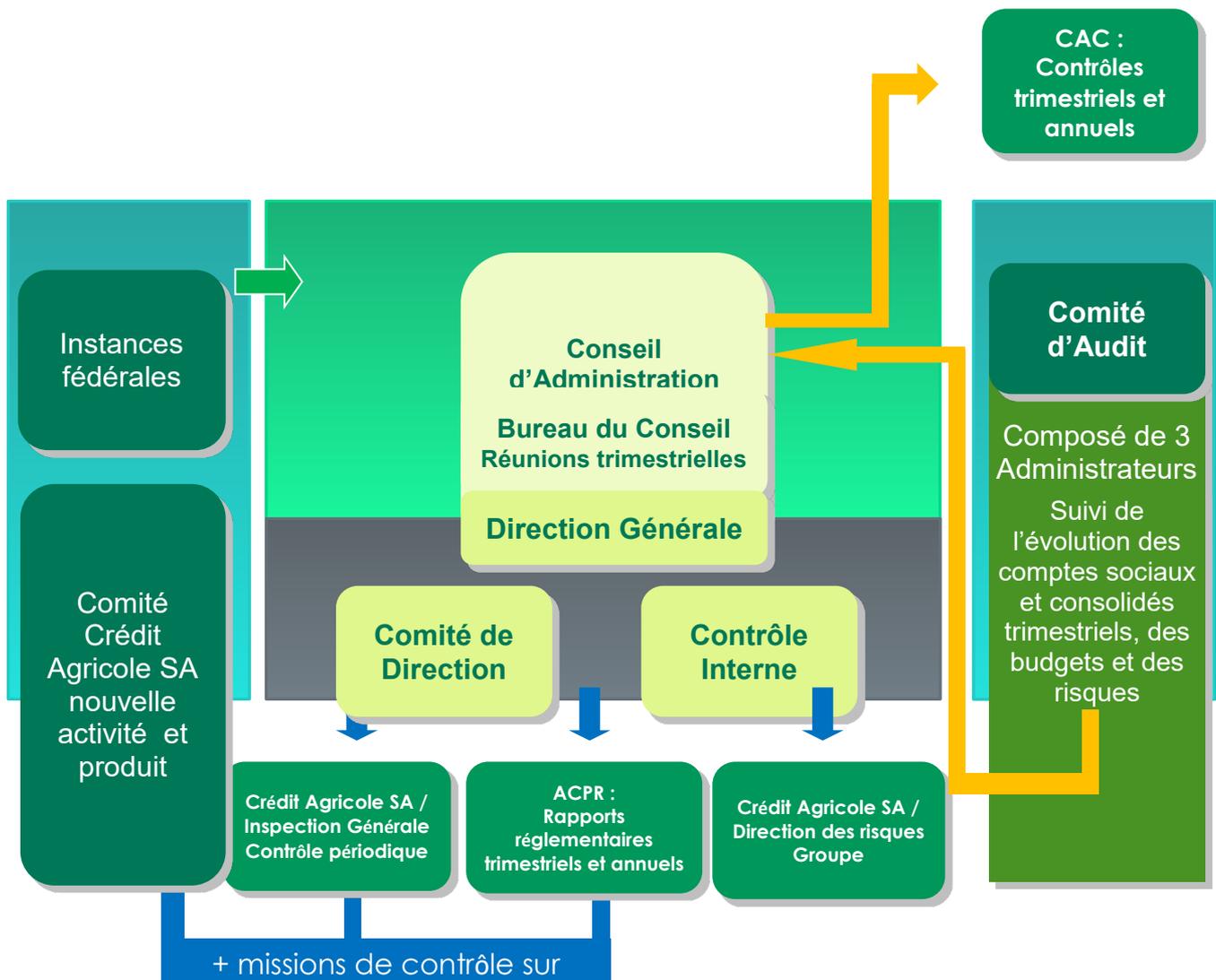
A.5. Autres informations

Néant.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance du Groupe CAMCA dans lequel s'insère CAMCA Réassurance peut se résumer par le graphique suivant :



Gouvernance Camca Réassurance – 31/12/2018

Organisation générale du système de gouvernance

Le système de gouvernance de la Compagnie intègre plusieurs acteurs différents :

- les Administrateurs : ils représentent les actionnaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- la Direction déléguée (Direction effective) : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le Conseil d'Administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux.

Niveau 3 : organes d'Administration

Le Conseil d'Administration est chargé de superviser la gestion des risques, les rôles et responsabilités qui en découlent au sein de la Compagnie.

▪ Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Compagnie se compose de membres occupant pour la plupart des fonctions de Président ou Directeur Général au sein des Caisses régionales du Crédit Agricole. Les administrateurs sont choisis parmi les membres du Conseil d'Administration de la Maison Mère.

▪ Rôle et fonctionnement général du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques que doivent suivre les sociétés pour l'exercice en cours. Il se réunit au moins 2 fois par an à Luxembourg. Le Directeur délégué est également invité une fois par an pour présenter un point des activités luxembourgeoises à l'issue d'un Conseil d'Administration de la maison mère (CAMCA Mutuelle) afin d'informer tous les administrateurs sur les filiales et permettre ainsi à chacun de disposer d'une information homogène et partagée.

Niveau 2 : le Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est institué au niveau de CAMCA Mutuelle, la Maison Mère. Il comprend au moins trois personnes désignées par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du Comité d'audit et des risques sont indépendants et occupent des fonctions de Président ou Directeur Général au sein des Caisses régionales. Le Comité rend compte de ses travaux lors du Conseil d'Administration de la Compagnie. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le Conseil d'Administration.

Niveau 1 : Comités métiers et opérationnels

▪ Comité de direction

Le Comité de direction est un Comité Groupe qui est constitué du Directeur Général de CAMCA Mutuelle, des membres de Direction de CAMCA Mutuelle, du Directeur de CAMCA Courtage, du Directeur de la Compagnie et du Responsable du contrôle interne. Il se réunit en moyenne deux fois par mois afin de suivre les performances et les résultats du Groupe et d'ajuster, si nécessaire, les politiques risques. Il joue un rôle de contrôle et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe.

▪ Comité de coordination des risques Groupe

Ce Comité est un Comité transversal Groupe. C'est un lieu supplémentaire de partage sur des sujets risques et transversaux du groupe. Le Comité est constitué des membres du Comité de direction et de l'ensemble

des fonctions clés à l'exception de la fonction audit interne. Il peut être élargi à toute personne de l'entreprise en fonction des thèmes traités. Il se réunit trimestriellement à la suite du Comité de direction dont il est complémentaire.

▪ Comité financier

Le Comité financier est un Comité Groupe constitué du Directeur Général de CAMCA Mutuelle, du Directeur financier de CAMCA Mutuelle, du Directeur de la Compagnie et des représentants de gestionnaires du portefeuille d'AMUNDI. Ce Comité se réunit trois fois par an. Son but est de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir. Il appartient au Comité financier de définir l'horizon de gestion du portefeuille.

Informations générales sur les fonctions clés

L'attribution des fonctions clés est effectuée par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur de la Compagnie sur base des exigences de compétence et d'honorabilité détaillées dans la Section B.2.

L'organigramme des fonctions clés (au 31/12/2016) est le suivant :

Fonction clé	Poste	Exécutant opérationnel
Audit interne	Président du Comité d'audit et risques	Cabinet d'audit et Inspection Générale Groupe Crédit Agricole
Gestion des risques	Directeur la Compagnie	Directeur la Compagnie
Conformité	Responsable Juridique et Conformité	Responsable Juridique et Conformité
Actuariat	Actuaire de la Compagnie	Actuaire

Tout éventuel changement dans l'attribution des fonctions clés est notifié au Commissariat aux Assurances.

B.2. Exigence de compétence et d'honorabilité

Présentation du système prouvant la compétence et l'honorabilité

La politique "compétence et honorabilité" est commune à l'ensemble des sociétés du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui "dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions" satisfont à tout moment aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise, et ce, conformément aux obligations définies à l'article 42 de la "Directive Solvabilité 2" et pour les structures luxembourgeoises, suivant les dispositions arrêtées par l'Autorité de Tutelle luxembourgeoise.

En interne, les acteurs concernés sont les Administrateurs, le Directeur délégué, et les personnes occupant les Fonctions Clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les fonctions sous-traitées (audit interne et actuariat). Il convient de rappeler que les nominations du Dirigeant Agréé, des Fonctions Clés et des Administrateurs, sont proposées par le Conseil d'Administration et validées par le régulateur luxembourgeois.

Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des Administrateurs, des Dirigeants effectifs et des responsables des Fonctions Clés nécessite de réaliser une étude approfondie pour vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité conformément à la législation applicable.

Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés et collectivement pour les membres du Conseil d'Administration.

▪ Appréciation individuelle

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente de CAMCA Réassurance.

▪ Appréciation collective : les membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'Administration disposent de la compétence nécessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective. Le Groupe CAMCA s'assure de l'existence au sein de son Conseil d'une diversité appropriée des profils (qualifications, connaissances et expériences), garantissant que la société est contrôlée de façon professionnelle.

B.3. Système de gestion des risques y compris l'ORSA

Rôle de la gestion des risques

La responsabilité est exercée par le Directeur de la Compagnie. Le Responsable des risques de Camca Réassurance participe à la définition des processus et dispositifs de mesure, surveillance et maîtrise des risques propres de Camca Réassurance, dans le respect des normes et règles de fonctionnement groupe.

Définition de l'appétence aux risques

L'appétence au risque est fixée par le Conseil d'Administration une fois par an, elle s'exprime en taux de couverture du SCR. Le groupe s'est fixé pour objectif de ne pas descendre en dessous d'un niveau de couverture minimum du capital de solvabilité requis de 200 %, y compris en cas de choc financier, et d'événement technique grave. Au niveau de la compagnie, le niveau de couverture minimum du capital de solvabilité est celui défini par la réglementation soit 100%. Cette décision est validée par le Conseil d'Administration sur la base des simulations.

Suivi des risques et pilotage de l'activité

Le suivi des risques est réalisé tout au long de l'année par le Dirigeant. Des réunions sont organisées au niveau du groupe pour suivre et contrôler l'activité de manière plus globale.

ORSA

▪ Méthode

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est organisé au niveau de Camca Réassurance, et de façon consolidée, au niveau du Groupe. Il est placé sous la responsabilité de la fonction Risques, avec la contribution de la fonction actuarielle et de la finance et s'appuie sur le dispositif de gestion des risques existant (stratégie Risques notamment).

▪ Pilotage

La gouvernance du dispositif ORSA de Camca Réassurance s'appuie sur l'ensemble du système de gouvernance mis en place au sein de la société.

▪ Mise en œuvre

La mise en œuvre de l'ORSA repose sur les travaux réalisés au sein des différents Comités :

- la définition des différentes hypothèses techniques pour l'élaboration du Plan,
- l'analyse des risques,
- la définition du scénario central et des scénarios adverses,
- les calculs actuariels,
- l'analyse des résultats.

L'ORSA est validé par le Conseil d'Administration.

B.4. Système de contrôle interne

Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Organisation générale du dispositif de contrôle interne

▪ Le rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A cet effet, lui sont communiqués tous les éléments de contrôle interne pour le suivi des risques financiers, techniques et opérationnels. Il doit approuver les rapports de solvabilité et valide la politique financière proposée. Il est également informé de l'évolution des indicateurs de l'activité. Il est par ailleurs impliqué dans la démarche de mise en place du programme d'audit. Enfin, d'une façon générale, il délibère sur le bilan de l'activité de la Compagnie et sur la présentation de ses comptes.

▪ Le rôle du Comité d'audit

Le Comité d'audit est un acteur majeur du dispositif de contrôle interne. Il dispose d'un pouvoir d'investigation important, notamment pour le contrôle des risques encourus incluant la solvabilité, le suivi des engagements techniques et la politique financière. Il contrôle notamment l'évolution des primes par branche d'activité, du ratio de sinistralité par branche et par produit, du rapport entre les frais de gestion et les primes. Par ailleurs, l'impact du projet Solvabilité 2 est également à l'ordre du jour du Comité d'audit. Enfin, il valide les missions d'audit annuel.

▪ Le rôle du Directeur délégué, Dirigeant agréé

Le Dirigeant est directement impliqué dans l'organisation du contrôle interne. Il travaille en collaboration avec le Conseil d'Administration de la Compagnie et le Comité d'audit. Il est destinataire de tous les rapports et tableaux de bord visant à s'assurer de la maîtrise des risques financiers, techniques et prudentiels mentionnés ci-dessus. Il supervise et pilote les évolutions du dispositif.

▪ Le responsable du contrôle interne groupe

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Compagnie, un "responsable du contrôle interne" est nommé. Ce dernier rapporte notamment au Comité d'audit et au Conseil d'Administration, conformément aux principes adoptés au sein du Groupe. Il veille à la concordance entre le dispositif de contrôle interne, d'une part, les évolutions de la réglementation et de l'activité d'autre part.

Dispositif de contrôle permanent

Le contrôle permanent est chargé de piloter et de faire évoluer le dispositif en place :

- il évalue le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques à partir des rapports de contrôles provenant des différents services et il fait procéder aux évolutions nécessaires,
- il procède à l'élaboration d'un plan de contrôle,
- il contribue à l'alimentation des rapports annuels sur le contrôle interne.
- Le dispositif de contrôle interne comprend une cartographie de l'ensemble des processus constituant l'activité et est mis à jour à chaque changement significatif de l'organisation.

Dispositif du contrôle de conformité

Le périmètre de cette activité est identique à celui du contrôle interne.

B.5. Fonction Audit interne

Il n'existe pas d'audit interne au sein de la Compagnie. Le principe de fonctionnement est le suivant :

- le contrôle interne intervient sur la revue des contrôles de niveau 2 selon le niveau de risques supporté par l'activité et selon le dispositif de contrôle correspondant,
- les missions réalisées par l'inspection générale du Groupe Crédit Agricole ou tout externe (autorités de tutelle, cabinets externes, agence de notation, etc.).

Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, un dispositif permettra de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et sera suivi en Comité d'audit en fonction de leur niveau de priorité suivi par le responsable du contrôle interne. La politique écrite d'audit interne a été formalisée au cours de l'année 2016.

B.6. Fonction actuarielle

Elle a pour mission :

- de donner un avis concernant les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,
- de donner un avis sur les méthodes de projection des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations de l'ORSA,
- d'effectuer annuellement une revue du processus d'établissement des provisions et donne un avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- de vérifier le respect des critères de qualité des données fixés dans le cadre de la politique de

gestion des risques,

- de réaliser une revue de la documentation disponible concernant chaque arrêté trimestriel et annuel,
- de donner un avis sur la politique de souscription et sur la politique de rétrocession le cas échéant,
- de rédiger chaque année un rapport actuariel à destination du Conseil d'Administration.

Son périmètre est celui de l'ensemble du groupe, en s'appuyant sur les fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

B.7. Sous-traitance

Une part des besoins informatiques est sous traitée à différents fournisseurs dans le respect des procédures du groupe.

B.8. Autres informations

Néant.

C. Profil de risque

La Compagnie est une société commerciale du périmètre du groupe Crédit Agricole. Son objectif est de provisionner suffisamment pour permettre à l'entreprise de répondre aux besoins de ses clients, et de faire face au financement de la solvabilité pour ses engagements dans la durée. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration souhaite notamment que la politique d'investissement de la Compagnie soit prudente, dans la mesure où la prise de position sur les risques financiers n'est pas son cœur de métier. Par ailleurs, concernant les risques techniques, la Compagnie a recours à un plan de rétrocession.

C.1. Risque de souscription

Le profil de risque de la Compagnie est très spécifique en raison de la nature des garanties souscrites. Les risques majeurs identifiés sont les suivants :

1. Risque de sous provisionnement,
2. Risque de sous tarification,
3. Risque de nature catastrophique.

C.2. Risque de marché

La politique de placements est définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Dirigeant Agréé. La gestion des placements est déléguée dans le cadre d'un mandat de gestion. Le Dirigeant Agréé s'assure du correct suivi opérationnel et de la qualité de la gestion déléguée, qui lui présente l'évolution du portefeuille, les performances et les perspectives du marché. De manière régulière, la Compagnie procède à des placements financiers : les capitaux investis qui sont représentatifs des provisions techniques ou qui proviennent d'excédents de fonds propres ou de trésorerie sont investis en produits de taux (obligations ou OPCVM monétaires) ou en fonds monétaires. Globalement, la gestion des placements évolue prudemment de manière à pouvoir faire face aux engagements.

C.3. Risque de crédit

Le risque de contrepartie n'apparaît pas comme un risque majeur. Le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'Administration. Les gérants disposent, pour l'évaluation de nos actifs, de plusieurs sources de notations : S&P, Fitch, Moody's, Am Best, etc. Par mesure de prudence, ils retiennent, dans l'évaluation des actifs, et des signatures la moins bonne notation fournie par les sociétés évoquées ci-dessus.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est quasi inexistant dans la mesure où :

- un volant de liquidité minimum est imposé dans l'allocation,
- il serait possible de faire appel à l'avance de fonds par les réassureurs, pour la part réassurée,
- les choix de la politique d'investissement se portent sur des titres très liquides et facilement réalisables pour des montants significatifs.

C.5. Risque opérationnel

Ils ont été cartographiés et sont non significatifs.

C.6. Autres risques importants

Nous n'avons pas d'autre risque significatif.

C.7. Autres informations

Les autres risques financiers (immobilier, change) sont d'impacts plus limités ou nul, en raison de la politique d'investissement actuellement suivie.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1. Actifs

Principe de valorisation

Les actifs détenus par Camca Réassurance sont évalués, pour la plupart, sous Solvabilité 2, en valeur de marché. Un pourcentage assez infime des actifs est repris à la valeur Solvabilité 1. Un pourcentage encore plus faible des actifs est évalué à une valeur "mark to model". Le bilan prudentiel au 31 décembre 2016 de CAMCA Assurance (ci-après « Bilan Solvency 2 » ou « Bilan S2 ») a ainsi été établi conformément aux principes de valorisation énoncés aux articles 75 à 89 de la directive 2009/138/CE.

Les retraitements réalisés pour l'élaboration du bilan prudentiel concernent les postes suivants :

- Valorisation des placements en valeur de marché :
 - Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal ;
 - Réévaluation des placements à la valeur de marché ;
- Evaluation des provisions techniques selon les règles S2 :
 - Evaluation des provisions techniques en « Best Estimate » (brute et cédée), en distinguant les Best Estimate de prime et les Best Estimate de provision ;
 - Elimination des provisions d'égalisation ;
 - Constitution d'une marge de risque ;

Elimination des non valeurs (écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, frais d'acquisition reportés) ;

Détermination des bases d'impôts différés (écarts entre évaluation Solvency 1 et Solvency 2) et calcul d'impôts différés par application du taux d'imposition en vigueur ;

Reclassement des intérêts minoritaires S1 en Fonds propres, les Fonds propres du Bilan S2 incluant les intérêts minoritaires.

Aucun retraitement spécifique n'a été réalisé sur les écritures de bas de bilan, la vision comptable ayant été considérée comme la meilleure estimation économique des créances et des dettes (absence d'effet d'actualisation compte tenu de leur horizon à court terme).

D.2. Provisions techniques

Résultats

L'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 diffère en fonction des garanties considérées et de leurs proportions. Les méthodes utilisées dans le cadre de l'évaluation du passif sous Solvabilité 2 étant des méthodes déterministes, aucune incertitude ne sera fournie. D'autre part, la marge de risque est calculée selon la simplification n°3 proposée par EIOPA.

Garanties considérées :

- Caution des prêts à l'habitat ;
- Construction
- « Whole account » (toutes branches)

Principes comptables de valorisation des provisions :

▪ Provision pour primes non acquises

Les primes reçues sont réparties sur la durée des traités de réassurance ou des polices auxquelles elles s'appliquent. En conséquence, une provision pour primes non acquises est constituée pour la partie des primes reçues qui se rapporte à la période restant à courir des traités ou polices en vigueur.

▪ Provision pour sinistres

La provision pour sinistres est constituée sur base de rapports et d'estimations individuelles reçus des compagnies cédantes. Elle inclut également une estimation, sur base de l'expérience, pour les sinistres tardifs (IBNR) et les dépenses afférentes. À la clôture de chacun des exercices suivants, la provision est ajustée en fonction de l'expérience acquise et des informations disponibles. Le montant éventuel de la réassurance est inscrit séparément à l'actif.

▪ Provision pour égalisation

En conformité avec la réglementation applicable en matière de réassurance la Société doit constituer une provision pour égalisation. Sur base du règlement grand-ducal du 5 décembre 2007 précisant les conditions d'agrément et d'exercice des entreprises de réassurances, la dotation annuelle à cette provision est égale à la somme algébrique du résultat technique et d'une partie du résultat financier de l'entreprise jusqu'à ce que la provision atteigne un plafond déterminé par application aux primes nettes de réassurance d'un multiple fixé par le Commissariat aux Assurances pour chaque catégorie de risque. Au cas où un exercice ultérieur devrait se solder par une perte, une fraction suffisante de la provision pour égalisation doit être réintégrée au résultat pour compenser cette perte. La partie non-utilisée de cette provision doit être réintégrée au résultat au plus tard lors de la liquidation de la Société.

D.3. Autres passifs

L'estimation du bilan Solvabilité 2 génère un capital supplémentaire (réserve de réconciliation) sur lequel il y aura lieu de payer des impôts différés.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Nous n'avons pas utilisé d'autre méthode de valorisation.

D.5. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité de la société face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2 ;
- optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que l'ORSA doit être réactualisée et une information envoyée au contrôleur de l'entité ou du Groupe. Le moyen disponible pour "gérer" les besoins de capitaux propres est principalement :

- augmentation de capital ou émission de dettes subordonnées.

Les fonds propres de base sont constitués du capital social versé ainsi que des reports à nouveau et autres réserves.

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

L'évaluation de l'exigence en capital réglementaire (SCR) est réalisée en appliquant la formule standard de la Directive Solvabilité 2. Ce document précise les principes régissant la mise en œuvre des calculs Solo via la formule standard, en s'appuyant sur les textes réglementaires publiés à ce stade (Directive européenne cadre Solvabilité 2, Directive Omnibus 2, Actes Délégués) et d'éléments issus des drafts des textes de niveau 3.

E.3. Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Non concerné

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Non concerné

E.5. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

F. Annexe

S.02.01.02

Bilan (K€)

Actifs		Valeur Solvabilité 2		Passifs		Valeur Solvabilité 2	
		C0010				C0010	
Immobilisations incorporelles	R0030			Provisions techniques non-vie	R0510	111 211	
Actifs d'impôts différés	R0040			Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	111 211	
Excédent du régime de retraite	R0050			Provisions techniques calculées comme un tout	R0530		
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060			Meilleure estimation	R0540	103 517	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	758 466		Marge de risque	R0550	7 694	
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080			Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560		
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	79 120		Provisions techniques calculées comme un tout	R0570		
Actions	R0100			Meilleure estimation	R0580		
Actions – cotées	R0110			Marge de risque	R0590		
Actions – non cotées	R0120			Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600		
Obligations	R0130			Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610		
Obligations d'État	R0140			Provisions techniques calculées comme un tout	R0620		
Obligations d'entreprise	R0150			Meilleure estimation	R0630		
Titres structurés	R0160			Marge de risque	R0640		
Titres garantis	R0170			Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650		
Organismes de placement collectif	R0180	679 182		Provisions techniques calculées comme un tout	R0660		
Produits dérivés	R0190			Meilleure estimation	R0670		
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	165		Marge de risque	R0680		
Autres investissements	R0210			Provisions techniques UC et indexés	R0690		
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220			Provisions techniques calculées comme un tout	R0700		
Prêts et prêts hypothécaires	R0230			Meilleure estimation	R0710		
Avances sur police	R0240			Marge de risque	R0720		
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250			Passifs éventuels	R0740		
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260			Provisions autres que les provisions techniques	R0750		
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270			Provisions pour retraite	R0760		
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280			Dépôts des réassureurs	R0770		
Non-vie hors santé	R0290			Passifs d'impôts différés	R0780	174 644	
Santé similaire à la non-vie	R0300			Produits dérivés	R0790		
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310			Dettes envers des établissements de crédit	R0800		
Santé similaire à la vie	R0320			Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810		
Vie hors santé, UC et indexés	R0330			Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820		
Vie UC et indexés	R0340			Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	27 930	
Dépôts auprès des cédantes	R0350			Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 538	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360			Passifs subordonnés	R0850		
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	56 218		Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860		
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 293		Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870		
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390			Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	61	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400			Total du passif	R0900	315 384	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	6 632		Excédent d'actif sur passif	R1000	507 346	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	121					
Total de l'actif	R0500	822 730					

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (K€)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – Assurance directe	R0110									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							5 079	5 684	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140							0	0	
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	5 079	5 684	0
Primes acquises										
Brut – Assurance directe	R0210									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							5 079	5 684	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240							0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	5 079	5 684	0
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							7 787	12 072	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340									
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	7 787	12 072	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut – Assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							-5 075	2 399	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	-5 075	2 399	0
Dépenses engagées	R0550									
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – Assurance directe	R0110								0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			2 283					13 046
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130					964		59 115	60 079
Part des réassureurs	R0140			0		0		3 002	3 002
Net	R0200			2 283	0	964	0	56 113	70 122
Primes acquises									
Brut – Assurance directe	R0210								0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			2 283					13 046
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230					964		47 400	48 364
Part des réassureurs	R0240			0		0		3 002	3 002
Net	R0300			2 283	0	964	0	44 397	58 407
Charge des sinistres									
Brut – Assurance directe	R0310								0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			20 239					40 098
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330					1 403		-19 044	-17 642
Part des réassureurs	R0340							0	0
Net	R0400			20 239	0	1 403	0	-19 044	22 456
Variation des autres provisions techniques									
Brut – Assurance directe	R0410								0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			-3 712					-6 388
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430					-177		30 468	30 291
Part des réassureurs	R0440							0	0
Net	R0500			-3 712	0	-177	0	30 468	23 903
Dépenses engagées	R0550							3 726	4 609
Autres dépenses	R1200								9 976
Total des dépenses	R1300								14 585

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

S05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays (K€)

Activité uniquement dans le pays d'origine (le Luxembourg) et la France.

		Pays d'origine	Pays (Par montant de primes émises brutes)		Total du Top 5 des pays et pays d'origine (par montant de primes émises brutes)
			FR		
			C0080	C0090	
Primes émises					
Brut – Assurance directe	R0110	0,00	0	0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,00	13 045 853	13 045 853	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	27 803 743,24	32 275 052	60 078 795	
Part des réassureurs	R0140	-3 002 400,01	0	-3 002 400	
Net	R0200	30 806 143,25	45 320 905	76 127 048	
Primes acquises					
Brut – Assurance directe	R0210	0,00	0	0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	165 533,73	12 880 319	13 045 853	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	15 923 086,54	32 440 586	48 363 672	
Part des réassureurs	R0240	-3 002 400,01	0	-3 002 400	
Net	R0300	19 091 020,28	45 320 905	64 411 925	
Charge des sinistres					
Brut – assurance directe	R0310	0,00	0	0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,00	40 097 849	40 097 849	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-18 228 381,51	586 840	-17 641 542	
Part des réassureurs	R0340	0,00	0	0	
Net	R0400	-18 228 381,51	40 684 689	22 456 307	
Variation des autres provisions techniques					
Brut – Assurance directe	R0410	0,00	0	0	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,00	-6 387 883	-6 387 883	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	33 184 663,64	-2 893 364	30 291 300	
Part des réassureurs	R0440	0,00	0	0	
Net	R0500	33 184 663,64	-9 281 247	23 903 416	
Dépenses engagées	R0550	3 901 257,32	707 405	4 608 662	
Autres dépenses	R1200			9 976 022	
Total des dépenses	R1300			14 584 684	

S17.01.02

Provisions techniques Non-Vie (K€)

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut – total	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres							
Brut – total	R0160						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – net	R0270	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total	R0340	0	0	0	0	0	0

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut – total	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres							
Brut – total	R0160	11 058	26 729	0			14 811
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	11 058	26 729	0	0	0	14 811
Total meilleure estimation – brut	R0260	11 058	26 729	0	0	0	14 811
Total meilleure estimation – net	R0270	11 058	26 729	0	0	0	14 811
Marge de risque	R0280	654	1 199	0	0	0	950
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	11 713	27 928	0	0	0	15 761
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	11 713	27 928	0	0	0	15 761

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060		0		9 809	9 809
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140				0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	9 809	9 809
Provisions pour sinistres						
Brut – total	R0160		4 931		36 179	93 708
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240		0		0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	4 931	0	36 179	93 708
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	4 931	0	45 988	103 517
Total meilleure estimation – net	R0270	0	4 931	0	45 988	103 517
Marge de risque	R0280		326		4 565	7 694
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					0
Meilleure estimation	R0300					0
Marge de risque	R0310					0
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320	0	5 258	0	50 552	111 211
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total	R0340	0	5 258	0	50 552	111 211

S.19.01.21

Sinistres Non – Vie : paiements par année de souscription (K€)

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année		Année de développement											Année en cours	Somme des années (cumulés)					
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	15 et +							
Précédentes	R0100																C0170	C0180	
N-9	R0160	1 592	14 452	717	423	81	137	-159	66	16	15						61 806	61 806	
N-8	R0170	2 551	20 825	715	185	114	9	17	32	6							15	17 340	
N-7	R0180	2 322	16 695	720	2 069	165	251	13	9								6	24 453	
N-6	R0190	3 743	22 573	755	277	22	46	15									9	22 243	
N-5	R0200	8 573	18 532	972	213	74	1 078										15	27 431	
N-4	R0210	8 336	6 065	1 531	226	36											1 078	29 442	
N-3	R0220	7 504	6 863	691	166												36	16 193	
N-2	R0230	7 301	7 172	514													166	15 223	
N-1	R0240	8 030	9 007														514	14 988	
N	R0250	10 255															9 007	17 037	
																	10 255	10 255	
																	Total	52 464	256 412

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année		Année de développement											Fin d'année (données actualisées)						
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +							
Précédentes	R0100																		C0360
N-9	R0160																		21 505
N-8	R0170																		374
N-7	R0180																		494
N-6	R0190																		1 379
N-5	R0200																		3 161
N-4	R0210																		1 252
N-3	R0220																		3 238
N-2	R0230																		2 823
N-1	R0240																		4 471
N	R0250																		8 660
																			46 351
																			Total
																			93 708

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires (K€)

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures				
			Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	111 211	0	0	456	0
Fonds propres de base	R0020	507 346	0	0	-702	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	507 346	0	0	0	0
Capital de solvabilité requis	R0090	73 609	0	0	20	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	507 346	0	0	-702	0
Minimum de capital requis	R0110	26 497	0	0	77	0

S.23.01.01

Fonds propres (K€)

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	10 000	10 000			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	497 346	497 346			
Passifs subordonnés	R0140	0				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	507 346	507 346	0	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	507 346	507 346	0	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	507 346	507 346	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	507 346	507 346	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	507 346	507 346	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	73 615				
Minimum de capital requis	R0600	26 497				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	689%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1915%				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	507 346
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	10 000
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	497 346
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard (K€)

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	55 426		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 940		
Risque de souscription en vie	R0030	0		
Risque de souscription en santé	R0040	200		
Risque de souscription en non-vie	R0050	60 533		
Diversification	R0060	-28 719		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	96 380		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	3 106
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-25 876
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	73 609
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	73 609
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

S.28.01.01

Minimum de capital requis MCR – activité d'assurance non vie uniquement (K€)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	26 497

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	11 058	5 079
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	26 729	5 684
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	14 811	2 283
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	4 931	964
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	45 988	56 113

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	26 497
Capital de solvabilité requis	R0310	73 609
Plafond du MCR	R0320	33 124
Plancher du MCR	R0330	18 402
MCR combiné	R0340	26 497
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 600
Minimum de capital requis	R0400	26 497